VILLE DE LAON
CABINET DU MAIRE
SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE
SECRÉTARIAT DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX
FJ/DV/BR/LV/2024

N°2024-PM-0180

ARRÊTÉ DU 28 FÉVRIER 2024
portant sur le démontage des décorations de Noël effectuée par les agents de la ville de LAON, rue du Père Marquette et rue Franklin Roosevelt, le 4 mars 2024.

LE MAIRE DE LA VILLE DE LAON,

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales, notamment celles en matière de police,

VU le code de la voirie routière,

VU le code de la route,

VU l'arrêté municipal du 15 janvier 2018 réglementant la circulation et le stationnement dans la ville de LAON ainsi que ceux le modifiant ou le complétant,

CONSIDÉRANT le démontage des décorations de Noël effectuée par les agents de la ville de LAON, rue du Père Marquette et rue Franklin Roosevelt, le 4 mars 2024.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation des véhicules de toute nature sera interdite, rue du Père Marquette (environ pendant 1 heure) puis la rue Franklin Roosevelt (pendant environ 1 heure), le lundi 4 mars 2024 de 8 heures 30 à 12 heures ou fin de travaux.

ARTICLE 2 : Les signalisations réglementaires en vigueur au code de la route et les pré-signalisations, en tant que de besoin, seront mises en place par les agents de la ville de LAON.

ARTICLE 3 : Pendant toute sa durée de validité, le permissionnaire aura obligation d'afficher la présente autorisation.

ARTICLE 4 : Conformément à l'article R 421-1 du code de Justice Administrative, tout intéressé dispose d'un délai de deux mois pour contester cet arrêté auprès du tribunal administratif d'Amiens.

ARTICLE 5 : Le Directeur général des services de la ville de LAON, le Directeur départemental de la sécurité publique, ainsi que les agents placés sous leur autorité, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Un original du présent arrêté sera inscrit au recueil des actes administratifs, un original sera transmis à l'intéressé. Une copie sera adressée à chaque membre chargé de l'exécuter, ainsi qu'au centre de secours principal, au centre hospitalier, aux transports urbains Laonnois, à la régie des transport de l'Aisne et au SIRTOM.

le Maire de LAON,
Eric DELHAYE